



BAREME OFFICIEL DE REMUNERATION SUR LES TRANSACTIONS EN IMMOBILIER D'ENTREPRISE ET COMMERCIAL

▪ LOCATION

Bail commercial, professionnel, de sous-location, précaire ou dérogatoire :

HONORAIRES	A la charge
30 % HT du loyer annuel HT	Du bailleur et/ou du preneur répartis selon mandat

▪ CESSION DE DROITS AU BAIL ET DE FONDS DE COMMERCE

HONORAIRES	A la charge
10 % HT	Du cédant et/ou du cessionnaire répartis selon mandat Avec un minimum de 7 500,00 €

Ces honoraires sur cessions sont cumulatifs avec les honoraires de négociation sur la location

▪ VENTE

PRIX DE VENTE	HONORAIRES	A la charge
De 0 à 20 000 €	2 000,00 € HT	Acquéreur
< 20 000 à 50 000 €	4 000,00 € HT	Acquéreur
< 50 000 à 100 000 €	6 000,00 € HT	Acquéreur
< 100 000 à 800 000 €	7% HT	Acquéreur
< 800 000 à 1 700 000 €	6% HT	Acquéreur
< 1 700 000 €	5% HT	Acquéreur

▪ ESTIMATION VENALE ET/ OU LOCATIVE

HONORAIRES	A la charge
À partir de 1 200,00 € HT (selon la surface et le type de locaux)	Du propriétaire